

Paris, le 6 mars 2024

Convention : la FFMKR exige le respect des engagements !

Ce mardi 5 mars, la FFMKR, premier syndicat de kinésithérapeutes, a rencontré le Directeur général de l'Assurance maladie pour faire le point sur le déploiement des dispositions conventionnelles issues de l'avenant n° 7.

Principal partenaire conventionnel, la FFMKR l'a interpellé sur les difficultés de mise en œuvre de la NGAP, notamment du TER16, et des nombreux rejets de télétransmissions qui exaspèrent et interrogent les kinésithérapeutes sur les capacités de la CNAM à appliquer ses engagements.

La FFMKR a rappelé que le respect des engagements conventionnels n'était pas une option. L'Assurance maladie devra également se mobiliser vis-à-vis des professionnels, en facilitant la mise en œuvre de la nouvelle NGAP et en assurant la pédagogie la plus large possible. Les retards à l'allumage doivent être rattrapés.

Le syndicat a également alerté sur la dégradation économique des cabinets qui continuent de subir l'inflation avec des coûts d'exploitation qui ne cessent de croître (augmentation des tarifs EDF, ...). Le paysage économique s'est en effet assombri depuis la signature de l'avenant.

Pour y répondre, la FFMKR a réclamé le resserrement du calendrier des revalorisations contenu dans l'avenant 7, afin de l'aligner sur le calendrier qu'elle a initialement négocié et signé en décembre 2022.

La FFMKR a également mis en avant la nécessité de tracer de nouvelles perspectives pour la profession, notamment la valorisation des spécificités d'exercice, et d'engager les travaux prospectifs en matière de prises en charge d'urgence en accès direct par des kinésithérapeutes. Ces deux mesures participeront à l'amélioration de l'accès aux soins en libérant du temps médical, et contribueront de fait aux objectifs d'efficacité poursuivis par la CNAM.

Ces différents sujets seront au menu de la prochaine rencontre de la FFMKR avec le ministre délégué chargé de la Santé et de la Prévention, Frédéric Valletoux. La FFMKR, qui porte des propositions précises et chiffrées, abordera ainsi les conditions d'exercice et l'avenir des kinésithérapeutes.

Contacts presse :

Sébastien GUÉRARD – Président – president@ffmkr.org – 06 03 85 96 28

Vincent DAËL – Délégué général – v.dael@ffmkr.org – 06 62 02 34 60